

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du jeudi 27 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 novembre 2025

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU, Eugéna RITAINÉ, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ,

Étaient absents ou excusés : Michelle LEFEBVRE (procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE), Joseph CARLIER, Etienne DILLY, Auxence GARACHE

Secrétaire de séance : Roselyne GUILBERT

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 1 Pour : 11 DONT UNE PAR PROCURATION
Contre : 0 Abstention : 1

Délibération n°30/2025 : approbation Convention territoriale globale 2026/2030

Depuis 2020, le déploiement des Conventions territoriales Globales (CTG) fédère les collectivités, la Caf, les institutions et les partenaires, autour d'une démarche visant le développement de l'offre de services en direction des familles et des habitants de votre territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les actions préconisées dans le cadre de la première CTG du Pays de Lumbres étaient actées pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025. Suite à son évaluation aux côtés de la CAF et de l'ensemble des partenaires et aux différents diagnostics effectués durant cette période, 7 enjeux ont été identifiés, à savoir :

- Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires
- Soutenir l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Encourager la coopération avec les partenaires locaux
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles
- Faciliter l'accès aux droits et aux services

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la nouvelle CTG 2026-2030.

La CTG est alors co-signée par la CAF, la MSA, les communes et la Communauté de Communes du pays de Lumbres dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2025, conditionne le versement par la CAF des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services. Cet engagement permet par ailleurs aux communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la CAF dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

Par délibération en date du 02 octobre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a validé la Convention Territoriale Globale pour la CCPL pour la période 2026-2030.

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 joint en annexe,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale 2026-2030
- D'autoriser Monsieur Le Maire/Madame Le Maire ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Saint Omer le 29/11/2025

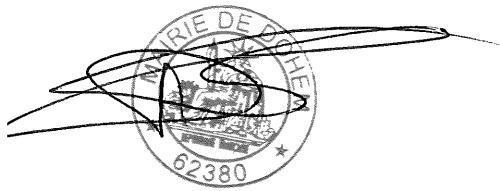
et publication le 29/11/2025

Dohem, le 27/11/2025

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



La secrétaire de séance

